



Ouagadougou, le 06 AOUT 2024

Communiqué n°2024-0000426 /MESRI/SG/UJKZ/P

Portant recrutement d'étudiants en deuxième année de la Licence Professionnelle en Protection des Végétaux (LP/PV) et de la Licence Professionnelle en Sélection et Conservation des Semences (LP/SELCOSE) de l'UFR Sciences de la Vie et de la Terre (UFR/SVT) au titre de l'année académique 2024-2025

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (UFR/SVT), le recrutement de la 7^{ème} promotion d'étudiants en licence professionnelle en Protection des Végétaux (LP/PV) et de la 9^{ème} promotion d'étudiants en licence professionnelle en sélection et conservation des semences (LP/SELCOSE) au titre de l'année académique 2024-2025.

Le nombre de places disponibles par filière est réparti ainsi qu'il suit :

No	Intitulé de la filière	Nombre de places
1	Licence professionnelle en Protection des Végétaux (LP/PV)	20
2	Licence professionnelle en sélection et conservation des semences (LP/SELCOSE)	20
	Total	40

1- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les conditions de candidature sont les suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ;
- avoir validé le L1 (S1 et S2) en Sciences et Techniques ou être titulaire d'un DEUG ou d'un DUT en Sciences biologiques ou en sciences agronomiques.

2- DUREE DE LA FORMATION

La formation en Licence Professionnelle dure quatre semestres universitaires (L2 = S3 & S4 ; L3 = S5 & S6). Les cours sont répartis par unités d'enseignement (UE).

3- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé de :

- une demande manuscrite non timbrée adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO et mentionnant clairement l'intitulé de la licence sollicitée ;
- un acte de naissance (original ou une copie certifiée conforme) ;
- un certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae dûment daté et signé par le candidat montrant clairement le parcours académique et/ou professionnel du candidat ;
- une photocopie légalisée du diplôme de baccalauréat ;
- les photocopies légalisées des diplômes universitaires ou attestations et des relevés de notes ;

Pour les professionnels, joindre en plus :

- les photocopies des relevés de notes légalisés obtenus dans les formations professionnelles suivies ;
- une autorisation de la hiérarchie pour suivre la formation.

4- SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **1^{er} au 31 août 2024 à 23H59 GMT**.

A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site : <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à **seize mille cinq cents (16 500) F CFA** payables sur la plateforme **campusfaso** par **Coris Money ; Moov Money** ou **Orange Money**.

Les résultats définitifs seront communiqués le **20 septembre 2024** au plus tard, par affichage à l'UFR/SVT.

Les cours commenceront le **01 octobre 2024** à 8h à l'UFR-SVT.

5- FRAIS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

Les candidats sélectionnés devront s'acquitter de frais d'inscription et de formation répartis comme suit :

Statut	Ressortissants d'un pays de la zone UEMOA	Ressortissants d'un pays hors zone UEMOA
	<i>Frais d'inscription et de formation</i>	<i>Frais d'inscription et de formation</i>
Inscription sous régime étudiant	16 500 FCFA/an	250 000 FCFA/an
Inscription sous régime particulier	51 500 FCFA/an	250 000 FCFA/an

**P/Le Président et par délégation,
Le Vice-Président chargé des Enseignements
et des Innovations pédagogiques**

Dr Bernard ZOUMA

*Maître de conférences
Officier de l'Ordre des Palmes académiques*



Ampliation :

- Large diffusion